

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 28 MARS 2024</b> <b>Délibération n° 20_28-03-2024</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 22/03/2024 <b>Lieu de la séance</b> : LE TEMPLE-DE-BRETAGNE <b>Date de la séance</b> : 28/03/2024
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 26 <b>Procurations</b> : 9 <b>Absent</b> : 1 <b>Nombre de votants</b> : 35
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> M. GUILLARD pouvoir à C. TRAMIER N. FLAURAUD pouvoir à J. TATARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : S. PASCO <b>Rapporteur</b> : J.L. THAUVIN
<b>Absent excusé :</b> A. JOGUET	

**DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAVENAY POUR LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT SPORTIF AU LIEU-DIT LA JUSTICE**

**SITUATION**

La construction d'un équipement sportif est programmée à Savenay au lieu-dit La Justice à destination des associations et des deux lycées implantés sur la commune.

Cet équipement sportif structurant répond en effet non seulement aux besoins des deux lycées implantés sur la commune de Savenay mais également à ceux des familles et usagers du territoire d'Estuaire et Sillon, ainsi qu'aux associations sportives qui rayonnent au-delà de la seule commune de Savenay. C'est pourquoi, il a été reconnu d'intérêt Communautaire, lors du conseil communautaire du 10 novembre 2022.

Le projet consiste à créer un nouveau centre sportif pluridisciplinaire d'environ 2 540 m<sup>2</sup>. Celui-ci sera composé d'une salle multisports, d'une salle de gymnastique, de 6 vestiaires et de locaux annexes de fonctionnement (hall, bureaux, sanitaires, rangements, ...). La salle multisports contiendra également des gradins fixes pour 250 places assises. A noter que la proximité avec le lycée a permis de conclure à la mutualisation du parking existant du lycée qui comprend 84 places de stationnement dont 6 PMR.

Le montant toutes taxes comprises prévisionnel du programme est de 7 991 201.08 €. Le plan de financement se présente ainsi :

Poste de dépenses	Montant (HT)	Poste de recettes	Montant
Etudes préalables	152 000.00	DETR	50 000.00
Honoraires MOE	656 279.23	DSIL	787 600.00
Frais divers	14 255.00	Région - Lycées	1 000 000.00
Travaux bâtiments et VRD	5 836 800.00	Région - Contrat	275 000.00
		Fonds de concours Savenay	2 000 000.00
		Autofinancement	2 546 734.23
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 659 334.23</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 659 334.23</b>

Vu la Commission des Finances du 13 mars 2024,

### **CONCLUSION**

Le Conseil Communautaire décide par 31 voix pour, 3 voix contre (J. Leray, S. Hallien-Lanio et J. Tatard) et 1 abstention (P. Cormerais) :

- DE SOLLICITER auprès de la Commune de Savenay l'attribution d'un fonds de concours pour le financement de la construction d'un nouveau gymnase sur le territoire de la commune et destiné aux lycées et aux associations sportives d'un montant de 2 000 000 €.
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 29 mars 2024

Sandrine PASCO  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 05 AVR 2024  
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 05 AVR 2024  
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU